

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0063/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sis au plateau de Djibouti au profit du Ministère des Affaires Musulmanes.

n° 2010-0063/PR/MEFPCP

MinistèreMINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION**Date de publication**

23 janvier 2010

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2010

Date du numéro

31 janvier 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-00931/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

SUR Proposition du Ministre de l'Economie des Finances, et de la Planification chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 janvier 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est affecté le terrain de l'ancien marché d'une superficie de 4850 m² sise au plateau de Djibouti au profit du Ministère des Affaires Musulmanes.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un Centre Commercial et des Bureaux.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministère des Finances par l'entremise de la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère des Affaires Musulmanes et des Biens Waqfs. Un procès-verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
